

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. ALLAERT - M. BRIOT - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** : M. BAZIN**OBJET****DE LA DELIBERATION****Contact-Emploi - Délégation de services - Convention à passer entre la Ville et l'Agence Nationale pour l'Emploi (A.N.P.E.) - Années 2007 et 2008**

Madame Bernard, au nom des commissions des Affaires Sociales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 13 décembre 2004, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention à passer entre la Ville et l'Agence Nationale Pour l'Emploi (A.N.P.E), dont l'objet était de faire bénéficier Contact-Emploi d'une délégation de services de celle-ci.

Cette délégation permet aux conseillers de Contact-Emploi, nominativement désignés, formés et habilités individuellement par l'Agence, de proposer aux usagers, dans le cadre d'un service de proximité, l'ensemble de l'offre de service de l'Agence - à quelques exceptions près - notamment la gestion de la liste des demandeurs d'emploi.

A cet effet, l'A.N.P.E. met à la disposition de chacun des agents de la structure, un accès informatique à ses systèmes d'information recensant les offres d'emploi et de formation ainsi que les demandeurs d'emploi.

Pour chaque accès accordé pour l'ensemble des quatre postes, la Ville doit acquitter, en contrepartie, une participation annuelle totale de 4 853 €.

Afin de permettre à Contact-Emploi de poursuivre sa mission de service public auprès des demandeurs d'emploi, il est proposé de passer une nouvelle convention intitulée « convention de coopération à fin de placements ».

Celle-ci, tout en s'inscrivant dans la continuité de la convention précédente, intègre l'accompagnement mensuel individualisé, par les conseillers « emploi », de soixante-quinze de leurs usagers les plus réguliers.

La durée de validité de cette nouvelle convention, théoriquement bisannuelle, pourra être dénoncée par les parties à tout moment en fonction de la date de démarrage opérationnel de la Maison de l'Emploi et des missions qui seront confiées aux agents de Contact-Emploi en son sein.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Sociales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le projet de convention de coopération à fin de placements à passer entre la Ville et l'A.N.P.E., au titre des années 2007 et 2008, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

- m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT